



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

E

## Questionnaire aux candidat(e)s aux élections municipales

**Rappel préliminaire :** *Au cours des 6 dernières années, l'ASPONA a participé à de nombreuses consultations publiques sur des projets d'aménagement ou d'équipement (plages, parkings, ZAC), des documents d'urbanisme au niveau municipal (PLU), intercommunal (SCoT de la CARF), départemental et régional (SRADDET, stratégie de façade maritime), etc. Elle a mobilisé ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, pour les mobilités douces, pour la réduction du bruit, pour des projets de quartiers Climat-Air-Energie et plus généralement pour recueillir leurs souhaits en matière de gestion des déchets, d'alimentation et d'agriculture de proximité, de transports collectifs. Elle a aussi organisé 4 rencontres avec les citoyens dans le cadre du Grand débat. Un résumé de ses activités est donné dans le dépliant ci-joint ; le détail de ses prises de position se trouve sur son site ([www.aspona.org](http://www.aspona.org))*

**Prénom et nom :**        **Albert FILIPPI**

**Commune :**                **Sainte-Agnès**

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – **Limiter le réchauffement climatique** en zone urbaine et supprimer les îlots de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles ou terrains de sport, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...)

L'école « Charles Imbert » aux Cabrolles est un bâtiment basse consommation et haute qualité environnementale.

2 – **Réduire les émissions de GES** (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et traitement des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, remplacement des chaudières à fuel par des chaudières à gaz, filtres à particules ...)

Appréhender au futur la restauration des bâtiments communaux dans le respect des normes environnementales.

3 – **Sécuriser et promouvoir les mobilités douces** (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) en termes d'aménagements et de limitation d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur ?

Volonté d'installation de point électrique pour véhicules légers et vélos. Actuellement nous avons un poste installé au village, parking sud.

4 – **Accroître l'autosuffisance alimentaire** de votre commune, **préserver le foncier agricole** (garantir zéro artificialisation, ...) et assurer **un approvisionnement local et bio** dans la restauration collective (cantines scolaires, EPHAD, hôpital ...)

La commune de Sainte Agnès se propose d'accompagner l'installation de Jeunes Agriculteurs avec les différents acteurs de la branche (SAFER, chambre d'agriculture, CARF.....), projet sur le citron de Menton, extension des zones agricoles.

5 – **Encourager la production d'énergies renouvelables** (solaire, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation (territoire à énergie positive ...)

La commune de Sainte Agnès a agrandi son domaine forestier communal qui sera suivi par les Eaux & Forêts. La police de l'environnement pourra être mise en place.

Ecole Charles Imbert : Bâtiment basse consommation et Haute qualité environnementale et solaire

6 – **En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF**, comptez-vous :

- demander l'élargissement de la composition du conseil de développement pour y intégrer des représentants d'associations environnementales ? **oui**
- prendre des mesures pour réduire la production de déchets ménagers (compostage collectif des déchets verts, autres ...) ? **oui**. Action sur l'école (nos jeunes et les habitants) pour tendre au zéro déchets

7 - Plus précisément, quelles mesures prévoyez-vous de prendre pour **réduire la vulnérabilité de votre commune**, face à l'augmentation des risques climatiques naturels (glissements de terrain, tempêtes, sécheresse ...) ou pas (incendies) ?

Depuis 2014, la commune de Sainte Agnès a entrepris de créer des pluviales dans les quartiers pour accompagner le changement climatique.

8 - Souhaitez-vous nous faire part d'**autres projets**?

La commune de Sainte Agnès veut s'inscrire dans le développement durable, gestion de la pollution lumineuse, projet solaire et à l'attention des habitants arrêt du plastique pour gobelets.... Produits renouvelables.

Depuis 2008, aucun traitement phytosanitaire n'est fait sur la commune.

Installation de ruches

Espaces verts pour embellir la Commune.

Le PLU de Sainte Agnès respecte la préservation d'un corridor naturel, boisé et classé qui le préserve pour les générations futures.